

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURTHE ET MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe et Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2018 a été marquée, pour la 4^{ème} année consécutive, par une baisse des dépôts de dossiers de 16,9% (2069 dossiers contre 2490 en 2017). Celle-ci est plus élevée que dans le Grand Est (-12%) et la France (-10,1%).

Le nombre de dossiers avec présence d'un bien immobilier constituant la résidence principale représente 18,2% des dossiers.

La part des redépôts s'établit à 49,8% en baisse par rapport à 2017 (53,1%).

Dans 12,6% des cas les redépôts interviennent au terme d'une suspension d'exigibilité des créances en baisse de 4 points.

Recevabilité et orientation

L'activité de la commission en 2018 a été caractérisée par 1890 dossiers déclarés recevables soit une baisse de 18,1% à mettre en rapport avec la baisse des dépôts.

Le nombre des dossiers déclarés irrecevables est en net recul - 26%.

45,8% des dossiers ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. 46,9% des dossiers sont caractérisés par une absence de de capacité de remboursement.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement représente 6,3% des dossiers en baisse par rapport à l'année précédente et légèrement inférieure à celle constatée au plan national (7,6%) et régional (7,7%).

La proportion des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement s'établit à 40,6% taux supérieur au taux régional (37,8%) et national (38,5%).

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel représentent 41,6% des décisions d'orientations contre 41,5% au niveau national et 41,9% pour la région.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes

Avec un taux de solutions pérennes de 75,4% la commission de Meurthe et Moselle a un taux légèrement inférieur à la région et au taux national. Les solutions provisoires correspondent pour la majorité des dossiers à la cession d'un bien immobilier.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec le Tribunal de Briey.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	9 135 personnes	Sessions d'information sur la procédure de surendettement, l'inclusion bancaire : assistantes du service social de bases de défense de l'armée, Conseil départemental, CAF, Arélia, UTLM....
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 40 personnes	Semaine de l'Argent et 50 ans du CTCR – présentation du portail « mes questions d'argent » Session de formation auprès de CLCV
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 24 personnes	2 sessions de formation (procédure de surendettement) auprès d'Immobilier 3F, La Poste et Action Logement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 108 personnes	Table Ronde du « microcrédit » (44 participants). Intervention auprès des étudiants en économie sociale et familiale (futurs travailleurs sociaux) et auprès d'étudiants en BTS Banque.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur les problèmes rencontrés dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les stages organisés auprès des organismes sociaux ont permis de former 238 travailleurs sociaux.

La convention entre le PIMM'S du Grand Longwy et la Banque de France pour l'accueil, l'information et l'accompagnement de la clientèle a été renouvelée en 2018.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficulté à mettre en place un accompagnement social et budgétaire lors de RP successives
- Biens immobiliers avec démembrement (indivision, usufruit).
- Caractère infini du Rétablissement Personnel, en montant, en durée et en nombre.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficulté de mise en place des mesures suite à l'incompréhension des courriers par les débiteurs
- Fréquentes contestations des débiteurs qui jugent la capacité de remboursement trop élevée
- Situations professionnelles, personnelles instables entraînant des redépôts

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Interrogations fréquentes de notaires : le secret professionnel qui leur est soumis est mal compris.
- Augmentation des recours ou contestations de la part des bailleurs sociaux ou privés
- Traitement des PRP avec LJ : les magistrats ont toujours des difficultés à nommer des mandataires judiciaires.

Date : 21 février 2019

Le Président de la Commission



Éric FREYSSELINARD

Le Secrétaire de la Commission



Daniel DUPONT

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	2490	2069	-16,9%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		18,2%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	53,1%	49,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,8%	12,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2309	1890	-18,1%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	169	125	-26,0%
Dossiers orientés par la commission	2343	1911	-18,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,0%	45,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,6%	1,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,5%	53,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2392	2517	5,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,9%	5,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,1%	5,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,9%	41,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,3%	0,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,2%	6,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,9%	3,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,3%	2,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,6%	40,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		29,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		16,8%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		11,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		75,4%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		16	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,0%	5,0%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,6%	41,9%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,3%	7,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,6%	37,8%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,4%	76,2%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Meurthe-et-Moselle	Dettes financières	61 248	1 572	7 107	75,2%	82,5%	14 882	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	31 168	321	573	38,3%	16,9%	85 902	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	28 862	1 374	5 406	35,4%	72,1%	12 224	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	1 218	907	1 128	1,5%	47,6%	709	1,0
	Dettes de charges courantes	9 631	1 603	6 748	11,8%	84,1%	3 367	3,0
	Autres dettes	10 596	1 168	2 760	13,0%	61,3%	2 014	2,0
	Endettement global	81 475	1 905	16 615	100,0%	100,0%	18 502	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Grand-Est	Dettes financières	381 130	10 359	45 653	75,9%	84,9%	14 093	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	179 716	1 849	3 071	35,8%	15,2%	84 347	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	193 212	9 196	35 527	38,5%	75,4%	12 225	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	8 202	5 768	7 055	1,6%	47,3%	711	1,0
	Dettes de charges courantes	60 158	10 071	42 611	12,0%	82,6%	3 553	4,0
	Autres dettes	60 639	7 195	16 248	12,1%	59,0%	1 630	2,0
	Endettement global	501 927	12 197	104 512	100,0%	100,0%	18 439	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

